

Conduite à tenir à la mort d'un équidé

Il faut tout d'abord savoir que l'Etat s'est désengagé du marché de l'Equarrissage en 2009. 2 sociétés se partagent le monopole, l'une d'entre-elles, pour une bonne partie de la France dont la région parisienne, est la Société ATEMAX. Même la Direction des Services Vétérinaires n'a plus aucun pouvoir pour rappeler à l'ordre ces sociétés en cas de non ramassage des « cadavres » dans les délais, alors qu'il s'agit tout de même d'un service de santé publique.

En théorie, l'animal mort doit être collecté 48 h maxi à partir de la date d'appel à la Société d'Equarrissage. En fait, il peut s'écouler beaucoup plus de temps : 1 semaine et 1 jour en ce qui me concerne. Parfois plus de 2 semaines selon les témoignages que j'ai pu recueillir.

Ce service est désormais payant. Afin de ne payer que le strict nécessaire, il est intéressant de passer par le site des Haras Nationaux : http://www.haras-nationaux.fr/particuliers/actualite-entiere/archive/2009/juillet/actualite/nouvelle-gestion-de-lequarrissage-en-ligne.html?tx_ttnews

Aller sur la rubrique « démarches » et « déclaration de fin de vie ».

En effet, depuis le 20 juillet 2009, les tarifs facturés par les équarrisseurs sont libres et non subventionnés par l'Etat. Dans ce contexte, les acteurs de la filière se sont regroupés dans une ATM (Animaux trouvés mort) qui prend le nom d'ATM-Equidés-ANGEE. Cette ATM a pour rôle de négocier collectivement les tarifs avec les équarrisseurs afin de proposer des tarifs mutualisés et un paiement en ligne pour les propriétaires d'équidés morts. C'est ainsi que vous pourrez bénéficier d'un forfait actuellement fixé à 225 euros. Autre conseil : quand vous appelez le numéro en 08 d'Atemax, prenez bien soin de demander le prénom de la standardiste et de noter l'heure d'appel. Cela vous permettra d'avoir un suivi si vous êtes confrontés à un problème (non ramassage le jour prévu, dossier égaré...).

Cathy MARTEIL